

**TOUT DOSSIER INCOMPLET  
NE POURRA ÊTRE DÉPOSÉ  
ET UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS  
SERA FIXÉ**

# PASSEPORT BIOMETRIQUE

## PERSONNE MAJEURE

### ORIGINAUX A PRESENTER DANS TOUS LES CAS

- **Le document CERFA** à imprimer après l'avoir pré-rempli en ligne ou à remplir sur place :  
<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>
- **Un justificatif de domicile** récent (moins de 1 an) au nom de l'intéressé : quittance de loyer établie par un organisme, EDF (facture et/ou échéancier), SOGEDO, l'avis d'imposition, la quittance d'assurance habitation ...  
**En cas d'hébergement par un tiers :**  
Justificatif de domicile de l'hébergeant + pièce d'identité de l'hébergeant + attestation sur l'honneur **de plus de trois mois.**
- **Une photo d'identité** récente (moins de 6 mois), de couleur, de face, claire, conforme à la norme ISO/IEC 19794-5 :2005.

 Ne pas découper les photos

#### • **86€ en timbres fiscaux**

achat dans les bureaux de tabac, la trésorerie de Gex ou par internet  
<https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixTimbres.jsp>

#### • **La carte nationale d'identité plastifiée**

### Si vous ne possédez pas de carte d'identité plastifiée

**Acte de naissance de moins de 3 mois** (copie intégrale) : original



Si vous êtes né dans l'une des communes adhérentes à la dématérialisation, la fourniture d'un acte de naissance dans le cadre de votre demande n'est plus nécessaire.

Vérifiez les communes concernées auprès du premier accueil ou en consultant :

<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

### A FOURNIR DANS LE CADRE D'UN RENOUVELLEMENT

#### Si votre passeport est récent (valide ou périmé depuis moins de 2 ans)

- Ancien passeport

#### Si votre passeport est périmé depuis plus de 2 ans

Version électronique	Version Delphine et antérieur
<ul style="list-style-type: none"><li>• Ancien passeport</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ancien passeport</li><li>• Carte d'identité plastifiée</li></ul> <p>Si vous n'avez pas de carte d'identité plastifiée : un acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale) : original</p> <p>Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française</p>

#### **Autre pièce (original) à produire en cas d'utilisation :**

##### • **Nom d'usage**

Jugement définitif et exécutoire de divorce ou attestation écrite de l'ex-époux accompagné de la copie de sa pièce d'identité

##### • **Nom de veuve**

Présenter l'acte de décès de l'époux

##### • **Nom d'époux**

Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois portant la mention du mariage ou copie intégrale de l'acte de mariage de moins de 3 mois

Français né à l'étranger, où demander son acte de naissance ?

Ministère des Affaires Etrangères – Service central de l'Etat Civil

11 rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES Cedex 9

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>



**Pour plus de rapidité !  
Privilégiez la demande par internet**





Si la photo ne respecte pas certaines spécifications elle sera rejetée et le titre d'identité ne sera pas délivré



Quelles sont les caractéristiques de la photographie requise ?








# PASSEPORT BIOMETRIQUE

## Station Passeport

Les dépôts et les retraits de passeport se font

**uniquement sur rendez-vous au**

**04.50.20.03.49**

SUJET	OBLIGATIONS
<b>Qualité</b>	La photo doit être nette, sans pliure, ni trace
<b>Format</b> 	La photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut La taille du visage doit être de 32 à 36 mm (soit 70 à 80% du cliché), du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure)
<b>Luminosité, contraste et couleurs</b> 	La photo ne doit présenter ni sur-exposition, ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée.
<b>Fond</b> 	Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le fond blanc est interdit.
<b>Tête</b> 	La tête doit être nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou autre objet décoratif. La tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif.
<b>Regard et expression</b> 	Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée.
<b>Visage et yeux</b> 	Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.
<b>Lunettes et montures</b> 	Si vous avez des lunettes, vous n'êtes pas obligé de les porter sur les photos. Par contre, si vous les portez, les lunettes doivent respecter les conditions suivantes : La monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux, Et les verres doivent être ni teintés, ni colorés et sans reflet.

**Vous devez connaître l'état-civil de :  
(nom, prénoms, dates et lieux de naissance)**

Votre père

.....  
.....  
.....

Votre mère

.....  
.....  
.....

Votre rendez-vous passeport :

Le.....

A.....

Le passeport biométrique devra être retiré dans un délai de **3 mois** suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, il sera détruit.